

Gestion de mon temps Descriptif de module

Par souci de lisibilité le présent document est rédigé au masculin, mais s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Compétence	La personne candidate organise seule son domaine d'activité, de manière à pouvoir travailler efficacement et avec efficience.
Attestation de la compétence	Examen individuel écrit dans lequel il est essentiel de faire la preuve d'une technique de travail et d'une gestion du temps maîtrisées. Des questions portant sur le savoir théorique pur ne seront pas posées dans ce cadre.
Objectifs pédagogiques	La personne candidate: <ul style="list-style-type: none">– analyse et améliore sa technique de travail– définit des objectifs et des priorités– choisit des méthodes / des procédés / des techniques adaptés aux situations et les met en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés ou imposés, tout en optimisant sa gestion du temps– choisit des moyens / des ressources appropriés afin d'atteindre les objectifs fixés ou imposés– peut intégrer dans la gestion de son temps les enseignements importants qu'elle a faits
Validation	Le module est reconnu par l'Association Suisse pour la Formation des Cadres SVF-ASFC lors d'un examen intermédiaire partiel menant au brevet fédéral de spécialiste de la conduite d'un groupe.
Forme de l'offre	Libre
Contenus	<ul style="list-style-type: none">– analyse du comportement au travail et des activités / amélioration du comportement par rapport au travail et à son organisation– définition d'objectifs / définition de priorités / principe d'Eisenhower / analyse des tâches ABC / principe de Pareto– modes et techniques d'apprentissage– techniques de planification / techniques de résolution de problèmes– techniques de travail et techniques pour la prise de décisions– gestion du temps / courbe d'efficacité personnelle– mise en œuvre de moyens / de ressources– transfert des connaissances / enseignements importants dans la gestion personnelle de son temps au moyen d'un plan d'action

Durée de l'apprentissage	50 heures d'apprentissage dont 25 heures de cours
Validité pour l'admission à l'examen professionnel fédéral	5 ans à partir de la réussite du module
Remarques	<p>La durée du temps d'apprentissage est donnée à titre indicatif, comme recommandation destinée aux prestataires de formation.</p> <p>Pour permettre la connaissance de soi / faire une analyse de la personnalité, il conviendrait d'employer un modèle admis, respectivement une méthode reconnue.</p> <p>La tenue ainsi que la mise à jour d'un journal d'apprentissage sont recommandées.</p> <p>En matière d'attestation de compétences, font foi:</p> <ul style="list-style-type: none">– les Directives actuelles sur les examens modulaires et l'octroi des attestations de modules propres à la formation des cadres SVF-ASFC– le fil rouge relatif à l'attestation des compétences concernant les modules en leadership (niveau 1) dans le cadre de la formation des cadres SVF-ASFC.